

# Retirer son diplôme

- **PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR RETIRER VOTRE DIPLOME**

Le service Formation vous accueille sur rendez-vous pour retirer votre diplôme.

**Pour prendre rendez-vous:**

- contact téléphonique (standard) : 04.73.31.71.69

- contact par courriel : [scolarite.inspe@uca.fr](mailto:scolarite.inspe@uca.fr)

*>> Information au 17/11 : attention, pour vous rendre sur le site de Chamalières, vous devez obligatoirement vous munir d'une convocation (fournie par nos soins) et de votre attestation de déplacement dérogatoire.*

- **DEMANDER L'ENVOI DE VOTRE DIPLOME PAR COURRIER**

Vous pouvez également nous adresser une demande d'envoi de votre diplôme par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Service Formation - Scolarité - Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation - 36, avenue Jean-Jaurès - CS 20001 - 63407 Chamalières Cedex.

L'ensemble des pièces indiquées ci-dessous devront être jointes à votre courrier.

- **PIECES A FOURNIR**

Les diplômes sont remis contre remise du quitus de la bibliothèque universitaire et sur présentation d'une pièce d'identité.

Le quitus peut être demandé via internet sur :

<https://bu.uca.fr/infos-pratiques/services/demander-un-quitus-160739.kjsp?RH=1553088531018>

**Procuration :**

Vous pouvez donner procuration à une personne qui devra se présenter avec le quitus de bibliothèque, ainsi qu'une procuration signée de votre main et les photocopies de vos cartes

d'identité respectives.

Si le diplôme doit être expédié **(en raison de la situation actuelle, le délai de traitement et d'envoi des diplômes peut être rallongé, en vous remerciant pour votre compréhension)**:

- **À l'étranger**: vous devez nous envoyer une copie de votre pièce d'identité ainsi qu'un courrier indiquant vos noms, prénoms et date de naissance, votre adresse postale personnelle à l'étranger **et surtout l'adresse du consulat ou de l'ambassade où vous souhaitez que votre diplôme soit expédié** ainsi que le ou les diplômes souhaités avec les années d'obtention. La Présidence de l'Université se charge de la transmission du diplôme par voie diplomatique.
- **En France** : vous devez nous envoyer des timbres pour un montant de 6€ (tarifs en recommandé avec A.R.) ainsi que la photocopie de votre carte d'identité et un courrier indiquant vos noms, prénoms et date de naissance ainsi que le ou les diplômes souhaités avec les années d'obtention.